
Jean-Jacques CANDELIER
Député du Nord
(16^{ème} Circonscription)
Vice-président de la Commission de la
Défense Nationale et des Forces Armées

Somain, le 18 Janvier 2016

Monsieur Laurent Fabius
Ministre des Affaires étrangères et du Développement international
37, Quai d'Orsay
75351 Paris

Objet : action de la France pour stopper l'acharnement israélien contre Salah Hamouri et sa famille.

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, Salah Hamouri a passé 7 ans de sa jeune vie dans les prisons israéliennes sur la base d'un dossier vide, faisant de lui pendant sa détention, le plus vieux français emprisonné à l'étranger en termes de temps, mais aussi le plus jeune en âge.

Depuis sa sortie il y a trois ans, l'acharnement continue pour l'empêcher d'avoir une vie normale sur la terre où il est né, la Palestine. En plus de s'en prendre à sa liberté de mouvement et d'études, Israël s'attaque désormais à sa famille et notamment à sa femme, Elsa Lefort.

Celle-ci, enceinte de 6 mois, vient de passer deux jours en prison sans aucun ménagement suite à son arrivée à l'aéroport de Ben Gourion le 5 Janvier. Il lui est reproché de ne pas avoir de « visa épouse » mais également d'être, ni plus ni moins, une « terroriste ».

Madame Elsa Lefort, de par son emploi au Consulat général de France à Jérusalem détient pourtant un « visa de service » délivré par le bureau des Affaires Consulaires du ministère des Affaires étrangères israélien lui permettant d'aller et venir sur place et à l'étranger jusqu'au 12 octobre 2016. Elle aurait également dû bénéficier d'un « visa épouse » suite à son mariage avec Salah Hamouri en mai 2014, dûment acté et enregistré. Ce visa lui a pourtant été refusé au motif que son mari est un danger pour Israël. Cette privation de liberté de circulation est donc abusive, illégale et strictement politique.

A l'heure qu'il est, Madame Lefort a été expulsée du territoire avec impossibilité d'y retourner et d'accoucher à côté de son mari à Jérusalem. Suite à sa grossesse avancée, elle ne pourra plus prendre l'avion d'ici 3 semaines. L'enfant « risque » donc de naître en France et ne pas avoir le « statut » de Jérusalémite ce qui sera d'emblée un obstacle pour son devenir.

Ce déni de justice qui s'abat sur la famille de Salah Hamouri, sa femme et son enfant avant même qu'il ne soit né m'est insupportable.

La France doit exiger de manière urgente que les droits de cette jeune famille soient garantis, comme le prévoient les conventions internationales.

Israël ne peut continuer de mépriser les familles, les lois et le droit.

Dans l'attente de votre réponse rapide et de votre intervention auprès de l'Etat Israélien pour garantir à Salah, Elsa et leur enfant le droit de vivre ensemble et de circuler librement à Jérusalem.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-Jacques CANDELIER



Député du Nord